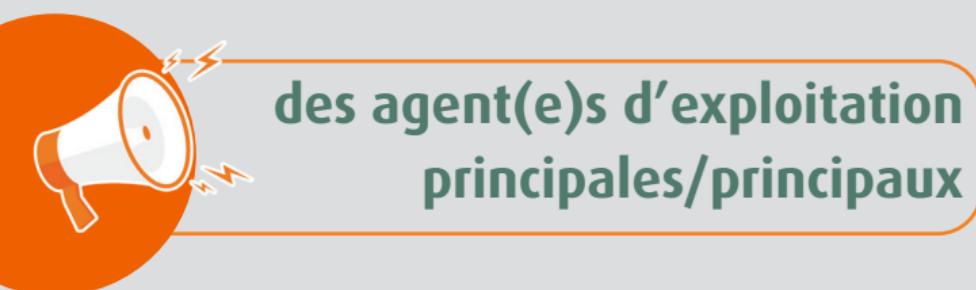




La DIR Est

RECRUTE

sur concours en 2026



Pourquoi pas moi ?

La DIR Est en quelques mots



La Direction Interdépartementale des Routes Est, créée par arrêté interministériel du 26 mai 2006, est un service déconcentré du Ministère des Transports. Ce service gère le réseau routier national non concédé (routes et autoroutes) du Nord Est de la France. Ce réseau routier s'étend sur 2 régions (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté) et 10 départements.

Le 1er janvier 2025, une partie des services de la DIR Est est mise à disposition, à titre expérimental, de la Région Grand Est. Ainsi, la Région Grand Est est la première région à prendre en charge la gestion de 525 km de routes nationales non concédées, dans le cadre de la loi 3DS. Plus de 700 agent(e)s travaillent en continu pour assurer l'entretien et le fonctionnement de ce réseau routier national, mais aussi pour construire les routes de demain.

Devenir agent(e) d'exploitation principal(e)



Les agent(e)s d'exploitation principales/principaux sont chargé(e)s de l'entretien et de l'exploitation des routes (travaux de signalisation, entretien des équipements, conduite d'engins de déneigement, patrouillage, etc). Ils/elles sont appelé(e)s à travailler en horaires fixes mais aussi, occasionnellement en horaires décalés, de nuit, de week-end ou les jours fériés.

Les modalités d'inscriptions

**Ouverture des inscriptions : EN LIGNE UNIQUEMENT
à compter du jeudi 29 janvier 2026**

Sur le site internet de la DREAL Grand Est :

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

Pour toute demande d'informations : 03 87 62 81 20 / 03 87 62 81 40

La date limite d'inscription est fixée au
jeudi 12 mars 2026 à minuit



Épreuves écrites d'admissibilité : **jeudi 2 avril 2026**



Épreuves pratiques d'admission : **à partir du lundi 1^{er} juin 2026**